

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 98-01

10 février 1998

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni le 26 mars 1998 à Toronto. M. José Luis Samaniego (Mexique) présidait la séance, alors que MM. Avrim Lazar et William Nitze représentaient respectivement le Canada et les États-Unis. Le directeur exécutif de la CCE, M. Victor Lichtinger, et le secrétaire du Conseil, M. Marc Paquin, assistaient à la séance pour le compte du Secrétariat. M^{me} Mary Simon, présidente du Comité consultatif public mixte (CCPM), et d'autres fonctionnaires gouvernementaux étaient également présents.

Point 1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le président ouvre la séance et les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour (voir l'annexe A).

Point 2 Adoption des comptes rendus sommaires

Les représentants suppléants adoptent les comptes rendus sommaires des sessions n^{os} 97-00, 97-03, 97-06, 97-07, 97-08, 97-09 et 97-10 (à l'exception du point 2 de ce dernier compte rendu).

Les représentants suppléants conviennent que les comptes rendus sommaires doivent refléter l'unanimité des décisions au cours des séances, telles qu'elles sont résumées par le président ou son délégué. Les représentants suppléants conviennent également que ces comptes rendus sommaires doivent être établis par le Secrétariat et distribués aux Parties dans les délais fixés au cours de la session n^o 97-10. Ils s'entendent en outre pour que le président puisse rédiger la première ébauche.

Point 3 Compte rendu du directeur exécutif

Le directeur exécutif fait état des progrès accomplis en fin d'année en matière de questions financières. Il souligne à quel point il est important que les Parties fassent sans délai le premier versement de leur contribution pour 1998, sinon le Secrétariat n'aura plus de liquidités d'ici le 1^{er} avril prochain. En ce qui concerne la préparation du Programme et du budget annuels, le directeur exécutif mentionne qu'il serait très utile que les Parties dressent une liste détaillée, avant le début du prochain cycle d'adoption, des renseignements dont elles ont besoin pour examiner avec efficacité le projet de Programme et de budget annuels (le Secrétariat présentera une ébauche). Pour ce qui est du Programme et du budget pour 1998, le directeur exécutif soutient qu'il est important que les représentants suppléants autorisent le Secrétariat à entreprendre les activités du plus grand nombre possible de projets, et ce, même s'ils n'ont pas complètement convenu de tous les détails de ces projets. Il déclare en outre que le Secrétariat a débuté les préparatifs de la session ordinaire du Conseil qui se tiendra à Mérida, les 25 et 26 juin 1998. Le directeur exécutif souligne également l'importance de la téléconférence avec les membres du

Conseil afin de discuter du programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce. En dernier lieu, le directeur exécutif expose son point de vue au sujet d'un projet de symposium sur l'agriculture et l'énergie durables qui se tiendra au Mexique.

Point 4 Compte rendu de la présidente du CCPM

La présidente du CCPM résume les activités du Comité depuis la dernière session des représentants suppléants. Elle indique que le CCPM tiendra sa prochaine session au début d'avril, session au cours de laquelle il parachèvera son avis concernant le Programme et le budget pour 1998 et cherchera à éclaircir certaines questions relatives au budget du CCPM pour 1997, au processus de consultation publique figurant au plan de travail du CCPM pour 1998 et au quorum aux sessions du CCPM. La présidente du CCPM présente ensuite aux représentants suppléants les priorités que le Comité s'est fixées dans son plan de travail pour 1998, mais dont il n'a pas fini de discuter. Ces priorités comprennent : 1) l'environnement, l'économie et le commerce; 2) le suivi de la Conférence de Kyoto sur le changement climatique; 3) les Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE; 4) les critères d'équité; 5) le Programme et le budget de la CCE pour 1999–2000; 6) les études sur le mercure; 7) le projet de programme de la CCE pour 1999; 8) les mouvements de polluants à l'échelle du continent; 9) les transports. Agissant au nom du Comité, la présidente du CCPM invite le Conseil à accepter les recommandations de l'« Évaluation provisoire du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) » et suggère qu'une attention particulière soit portée : 1) à la question du renouvellement des subventions pour les projets maintenus en place; 2) à la durée du mandat et à la rotation des membres du comité de sélection; 3) à la fourniture d'une assistance technique aux demandeurs et aux bénéficiaires de subventions; 4) à l'intégration des employés du FNACE au personnel de la CCE. En dernier lieu, la présidente du CCPM demande qu'un membre du Comité soit autorisé à assister aux réunions sur la révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

Les représentants suppléants acceptent qu'un membre du CCPM assiste aux réunions du groupe de travail sur la révision des lignes directrices en question. Quant aux consultations publiques menées par le CCPM, les représentants suppléants conviennent qu'elles devraient être intégrées au programme d'activités du Secrétariat et que toute décision concernant la conduite de ces consultations soit guidée par l'efficience et l'efficacité. En ce qui concerne la session ordinaire du Conseil en 1998, les représentants suppléants conviennent que la majorité des avis au Conseil devraient être présentés par écrit à ce dernier avant la session afin que les échanges entre le Conseil et le CCPM soient axés sur certains domaines préoccupant ces deux entités.

Point 5 Contributions pour 1998 et autres questions financières

Le Mexique dépose un calendrier de paiements pour le versement de sa contribution en 1998. Les représentants suppléants adoptent la résolution n° 98–01 concernant le financement de la Commission en 1998 (voir l'annexe B).

Point 6 Discussion et adoption du Programme et du budget annuels de 1998

Le président du Comité permanent général (CPG) relate la discussion qui a eu lieu au cours de la session n° 98-05 de ce comité tenue la veille de la présente session. Il fait état des débats entourant les questions suivantes : le processus de sélection des projets à inclure au Programme et au budget annuels; la valeur accrue des projets de la CCE; l'engagement des consultants; une demande de renseignements sur les divers groupes de travail et sur leurs membres; la préparation d'un projet de Programme et de budget pour 1999 à présenter lors de la session ordinaire du Conseil en juin 1998.

À la suite de la présentation par le président du CPG, les représentants suppléants discutent en profondeur de la proposition de programme et budget annuels de 1998. Le Mexique remet au Secrétariat sa proposition de modifications et ajouts afin qu'elle soit distribuée aux Parties. Le Mexique propose également un nouveau texte et des ajustements concernant des projets, y compris celui relatif à une reconnaissance mutuelle des laboratoires.

Point 7 Suivi de la session extraordinaire du Conseil

La discussion sur ce point a eu lieu dans le cadre du point 6.

Point 8 Examen des lignes directrices relatives aux questions d'application visées aux articles 14 et 15

La discussion sur ce point est reportée à la prochaine session.

Point 9 Proposition de modification des règles de la CCE

Les représentants suppléants approuvent la modification du paragraphe 30(2) des Règles sur l'emploi pour que le libellé se lise comme suit : « Le personnel devra présenter un certificat médical pour tout congé de maladie dépassant trois jours ouvrables consécutifs. » Ce paragraphe modifié entre en vigueur immédiatement.

Point 10 Autres questions

Point 10.1 Version espagnole des règles de la CCE

La discussion sur ce point est reportée à la prochaine session.

Point 10.2 Centre d'information sur la technologie

La discussion sur ce point est reportée à la prochaine session.

Point 10.3 Nomination d'un directeur exécutif

Ayant été mis au courant par le directeur exécutif en titre, M. Victor Lichtinger, de son intention de quitter son poste à compter du 1^{er} mars 1998, les représentants suppléants ont entrepris de trouver un autre titulaire afin de remplacer M. Lichtinger.

Désireux de veiller à ce que les activités du Secrétariat se poursuivent normalement jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur exécutif, et reconnaissant que M^{me} Ferretti aura les pouvoirs et les fonctions dudit poste entre le 11 février et le 1^{er} mars 1998, les représentants suppléants

conviennent de nommer cette dernière à titre de directrice exécutive par intérim à compter du 1^{er} mars 1998, et ce, avec tous les pouvoirs conférés au titulaire de ce poste par l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement et les règles de la CCE.

Point 11 Prochaine session des représentants suppléants

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

Point 12 Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 15.

Rédigé par Marc Paquin, secrétaire du Conseil, et
José Luis Samaniego, président de la séance.

**ORDRE DU JOUR ANNOTÉ
DE LA
SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 98-01**

Tenue au Secrétariat de la CCE, à Montréal,
le mardi 10 février 1998 de 8 h 30 à 17 h 00

PRÉSIDENCE : J.L. Samaniego (Mexique)

- Point 1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Adoption des comptes rendus sommaires des sessions n^{os} 97-00, 97-03, 97-06, 97-07, 97-08, 97-09 et 97-10
- Point 3 Compte rendu du directeur exécutif
- Point 4 Compte rendu de la présidente du CCPM
- Point 5 Contributions pour 1998 et autres questions financières
- Point 6 Discussion et adoption du Programme et du budget annuels de 1998
- Point 7 Suivi de la session extraordinaire du Conseil
- Point 8 Examen des Lignes directrices relatives aux questions d'application visées aux articles 14 et 15
- Point 9 Modifications aux règles de la CCE
- Point 10 Autres questions
 - Point 10.1 Version espagnole des règles de la CCE
 - Point 10.2 Centre d'information sur la technologie
 - Point 10.3 Nomination d'un directeur exécutif
- Point 11 Prochaine session des représentants suppléants
- Point 12 Levée de la séance

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 98-01
ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Point 1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Les représentants suppléants sont invités à adopter l'ordre du jour de la séance.

DOCUMENT :

- a) Ordre du jour provisoire annoté C/C.01/98-01/AGEN/01/Rev.3

Point 2 Adoption des comptes rendus sommaires

Conformément à l'article 11 des Règles de procédure du Conseil, le directeur exécutif a rédigé les comptes rendus sommaires des sessions du Conseil et des représentants suppléants n^{os} 97-00, 97-03, 97-06, 97-07, 97-08, 97-09 et 97-10. Aux termes du même article, les intervenants ont la possibilité d'apporter des corrections à leurs observations avant que les comptes rendus soient définitivement adoptés par le Conseil.

Les représentants suppléants sont invités à examiner et à adopter, le cas échéant, les comptes rendus sommaires susmentionnés.

DOCUMENTS :

- a) Compte rendu sommaire de la session ordinaire du Conseil n° 97-00 C/97-00/SR/01/Rev.2
b) Compte rendu sommaire de la session des représentants suppléants n° 97-03 C/C.01/97-03/SR/01/Rev.2
c) Compte rendu sommaire de la session des représentants suppléants n° 97-06 C/C.01/97-06/SR/01/Rev.4
d) Compte rendu sommaire de la session des représentants suppléants n° 97-07 C/C.01/97-07/SR/01/Rev.2
e) Compte rendu sommaire de la session des représentants suppléants n° 97-08 C/C.01/97-08/SR/01/Rev.2
f) Compte rendu sommaire de la session extraordinaire du Conseil n° 97-09 C/C.01/97-09/SR/01/Rev.4
g) Compte rendu sommaire de la session des représentants suppléants n° 97-10 C/C.01/97-10/SR/01/Rev.2

Point 3 Compte rendu du directeur exécutif

Aux termes du paragraphe 5(3) des Règles de procédure du Conseil, le directeur exécutif peut faire des exposés oraux ou écrits au Conseil. Le directeur exécutif mettra les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat.

DOCUMENT : Aucun

Point 4 Compte rendu de la présidente du CCPM

La présidente du CCPM mettra les représentants suppléants au courant des résultats de la réunion du CCPM tenue les 21 et 22 janvier 1998 ainsi que des activités du Comité. Les représentants suppléants sont invités à discuter des directives qu'ils pourraient donner au CCPM concernant les activités à entreprendre en 1998. Les représentants suppléants pourraient également répondre au avis soumis par le CCMP au Conseil en 1997.

DOCUMENTS :

- a) Avis n° 97-1 : Point de vue du CCPM sur les questions importantes pour la CCE J/97-00/ADV/R04
b) Avis n° 97-2 : Perspectives relatives à la consultation du public par la CCE J/97-02/ADV/R05
c) Avis n° 97-3 : Évaluation des trois premières années de fonctionnement de l'ANACDE J/97-03/ADV/R01
d) Avis n° 97-4 : Modifications aux Règles de procédure du CCPM J/97-04/ADV/R1
e) Rapport sur les présences aux réunions du CCPM en 1997 J/97-00/LIST/01

Point 5 Contributions pour 1998 et autres questions financières

Les représentants suppléants sont conviés à adopter une résolution établissant le niveau de financement ainsi qu'un calendrier de paiements, et ce, conformément au paragraphe 4(7) des Règles de gestion financière. Aux termes du

même paragraphe, le premier paiement de 1998 doit être fait en décembre 1997, mais pas plus tard qu'en janvier 1998.

Le Canada doit également faire une mise à jour sur l'adoption du décret de remise de la TPS à la CCE. Quant aux États-Unis, ils sont censés faire le point sur les progrès accomplis dans le dossier de l'impôt sur le revenu des employés américains de la CCE et le remboursement des impôts payés en leur nom.

DOCUMENT :

- a) Ébauche de résolution : Financement de la Commission en 1998 C/97-00/RES/07/Rev.6

Point 6 Discussion et adoption du Programme et du budget annuels de 1998

Les représentants suppléants sont conviés à discuter et à adopter, le cas échéant, le Programme et le budget annuels de la CCE pour 1998 déposé par le directeur exécutif en décembre 1997, conformément au paragraphe 11(6) de l'ANACDE.

DOCUMENT :

- a) Projet de Programme et de budget pour 1998 (décembre 1997)

Point 7 Suivi de la session extraordinaire du Conseil

À leur session extraordinaire du 24 octobre 1997, les membres du Conseil ont convenu de tenir une téléconférence afin de déterminer de quelle manière la CCE pourrait mettre en oeuvre les thèmes qu'ils ont choisis.

Les représentants suppléants sont invités à discuter d'un ordre du jour provisoire de téléconférence des ministres.

DOCUMENTS :

- a) Ébauche du compte rendu sommaire de la séance extraordinaire du Conseil n° 97-09 C/97-09/SR/01/Rev.4
b) Note de service du directeur exécutif, en date du 10 décembre 1997 (Objet : Avis au Conseil répondant aux questions posées durant la session extraordinaire du 24 octobre 1997) C/97-09/ADV/01

Point 8 Examen des Lignes directrices relatives aux questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour afin de permettre aux représentants suppléants de discuter, avant qu'il ne se poursuive, du processus d'examen des Lignes directrices relatives aux questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

DOCUMENT : Aucun

Point 9 Modifications aux règles de la CCE

Les représentants suppléants sont conviés à discuter des modifications aux règles de la CCE.

DOCUMENT :

- a) Ébauche de résolution proposée par les États-Unis.

Point 10 Autres questions

Point 10.1 Version espagnole des règles de la CCE

Les versions finales anglaise et française des règles de la CCE énumérées ci-après ont été adoptées en 1995, au cours de la session n° 95-01. Le Conseil n'ayant pas encore adopté la version espagnole de ces règles, les représentants suppléants sont invités à instaurer un processus et à fixer un échéancier à cette fin.

DOCUMENTS:

- a) Reglamento del Consejo (distribuées le 17 mai 1996) C/C.01/96-06/DISC/01
b) Reglamento del CCPC (distribuées le 17 mai 1996) C/C.01/96-06/DISC/02
c) Reglamento financiero (distribuées le 17 mai 1996) C/C.01/96-06/DISC/03
d) Reglamento laboral (distribuées le 17 mai 1996) C/C.01/96-06/DISC/04

Point 10.2 Centre d'information sur la technologie

Les représentants suppléants sont invités à discuter de la signature d'une lettre d'appui au Service d'information sur les écotecnologies (SIE).

DOCUMENT :

- a) Ébauche d'une lettre d'appui au SIE (sera distribué par les EU)

Point 10.3 Nomination d'un directeur exécutif

Point 11 Prochaine session des représentants suppléants

Les représentants suppléants sont conviés à fixer la date de leur prochaine session.

DOCUMENT : Aucun

Point 12 Levée de la séance

Le président est invité à lever la séance.

DOCUMENT : Aucun